#### EP2 – SERVICES DES BOISSONS ET DES METS

# **CONSIGNES**

## A – Partie en activité comptoir – Durée : 30 minutes à 1 heure

### Partie pratique

Le candidat devra réaliser devant un jury un service commercial au comptoir de boissons et d'un mets imposé (envoi d'une préparation spécifique). Il va jusqu'à l'encaissement.

#### Partie orale

Durant cette épreuve, le candidat sera également évalué oralement sur l'exactitude des connaissances relatives à l'environnement technologique, scientifique, économique et juridique.

# <u>B – Partie en activités limonade et brasserie – Durée : 2 heures à 2 heures 30</u> (en fonction de la durée effective de l'activité comptoir)

Le candidat devra effectuer un service commercial synchronisé des boissons et des mets :

#### > en activité limonade, pour une table de 1 à 2 clients.

Le candidat utilisera la carte formule rapide communiquée en annexe. Ce service sera effectué impérativement au plateau.

#### > en activité brasserie pour une table de 3 à 4 clients.

Le candidat utilisera la carte brasserie qui lui sera communiquée. En fonction des boissons, le service pourra être effectué à bon escient au plateau.

CAP SERVICES EN BRASSERIE-CAFE	Code: 50 33406	Consignes candidat	Session 2017
Epreuve EP2 : Services des boissons et des mets	Coef.: 7	Durée: 3h00	Page : 1/1